

Interpellation de M. Minet : « Amoureux des bancs solaires ».

M. Minet rappelle que, pour lancer un cri d'alarme en matière de santé publique, la presse n'a pas manqué d'interpeller « les amoureux qui se bronzent sur les bancs solaires en s'foutant pas mal du regard oblique des passants honnêtes ».

M. Minet n'a pas l'intention de militer contre les solariums, certainement moins néfastes que le bronzage au soleil ad libitum. Il convient cependant de sensibiliser la population à une utilisation de bon aloi du banc solaire, étant donné que celui-ci augmente de 20 % le risque de mélanome malin, qui constitue l'une des formes du cancer de la peau.

Certes, la Belgique a durci sa réglementation en la matière, mais de nombreux centres solaires ne respectent pas la loi fédérale. Kris Peeters, ministre en charge du bien-être des consommateurs, n'a pas manqué de déclarer qu'« un commerce qui nuit à la santé des consommateurs ne peut compter sur sa sympathie ». Et la commune d'Uccle, est-elle sympa ou non ?

M. Minet souhaiterait obtenir des renseignements sur l'attitude et les obligations du Collège, de l'administration communale et du Conseil de police, par rapport au respect de la législation relative à la protection de la santé des consommateurs dans les centres de bronzage, et notamment des nouvelles directives européennes applicables en la matière, selon lesquelles l'utilisation du banc solaire est interdite aux moins de 18 ans (au lieu des moins de 15 ans précédemment), aux personnes ayant une peau caractéristique du « type 1 », aux patients souffrant ou ayant souffert d'un cancer de la peau, aux femmes enceintes et aux patients consommant des médicaments qui augmentent la sensibilité au soleil.

Le Collège pourrait-il communiquer le nombre d'établissements de bronzage sis sur le territoire ucclois ? Serait-il possible d'imaginer une action de prévention concertée pour la protection de la santé et du bien-être des citoyens ?

M. Minet souhaite également qu'un message de prévention soit diffusé dans le *Wolvendael* par le biais d'un article promouvant un usage modéré du bronzage.

M. l'Échevin Dilliès répond que la commune d'Uccle compte 10 solariums recensés officiellement. En outre, plusieurs établissements sportifs proposent également ce type de service.

Les contrôles du SPF Santé publique prévus en ce domaine sont effectués de manière régulière sur le territoire communal. Les services de M. l'Échevin Dilliès se sont renseignés auprès des enseignes du secteur ayant pignon sur rue. Celles-ci ont confirmé qu'elles faisaient l'objet de contrôles réguliers visant à vérifier leur respect scrupuleux des normes en vigueur.

Mme l'Échevin Roba-Rabier signale que dans son enfance, elle a subi un traitement médical comportant une exposition aux rayons ultra-violet dans le but de lutter contre le rachitisme mais qu'elle a été épargnée par le mélanome, du moins jusqu'à présent. La commune peut mener des campagnes de prévention mais n'est pas habilitée à contrôler les établissements proposant des bancs solaires, vu que cette mission incombe exclusivement au SPF Santé publique.

L'augmentation des cas de mélanome justifie une poursuite de la politique de prévention. Mme l'Échevin Roba-Rabier rappelle à cet égard que la commune organise chaque année des séances de dépistage du cancer, qui incluent la détection d'éventuels symptômes du mélanome malin. Elle précise encore que, pour la troisième fois depuis son arrivée à l'échevinat, le *Wolvendael* consacra un article à la prévention de ce type de cancer dans son numéro du mois de juin, la période précédant les vacances s'avérant particulièrement propice à la diffusion d'un message de cette nature.